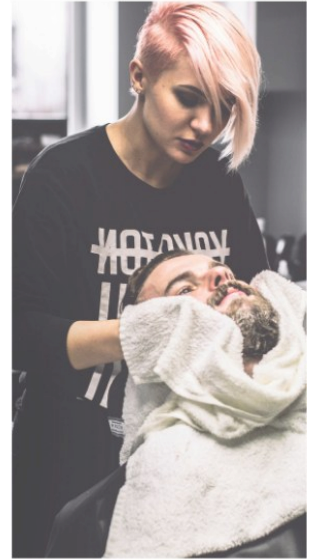


Action entreprises et environnement

Champagne-Ardenne et Meuse



Lettre d'information

Cette lettre est réalisée par la **Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS)** dans le cadre de l'action « entreprises et environnement ». Celle-ci a pour objectif d'informer les artisans des métiers de services et de production sur la gestion de l'environnement dans leur entreprise.

L'actu de la CNAMS :

Durant les Jeux olympiques, les lits en cartons ont beaucoup fait parler d'eux. Considérés comme peu confortables et fragiles, la réalité est tout autre. Les lits en cartons sont non seulement robustes, bien agencés, mais ils sont aussi une avancée en faveur du développement durable. Le recyclage du carton a permis de réduire la production de déchets et de gaz à effet de serre (GES) par son réemploi. De plus en plus d'entreprises fabriquent des meubles en carton comme des lits, des bureaux ou des chaises.



Source : francebleu.fr

Dans ce numéro :

Ce numéro 37 de la lettre d'information de la CNAMS présente 6 retours d'expériences.

Ce sont 6 entreprises qui ont été accompagnées dans le dépôt de leur projet par la CNAMS et subventionnées (en partie) par les agences de l'eau Rhin-Meuse ou Seine-Normandie.

Les retours d'expériences seront les suivants :

- **Auto Fismes** - page 2
- **BPM Automobile** - page 3
- **Transport Reinbold** - page 4
- **ID VERDE** - page 5
- **Carrosserie Murigny** - page 6
- **JML** - page 7

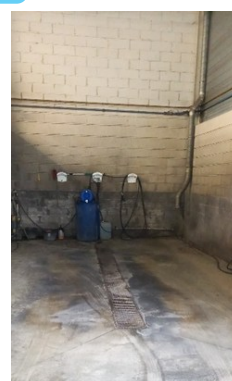
Pour toutes questions, merci de flasher les QR Codes à la fin de la lettre.

Situation initiale

L'entreprise **Auto Fismes** effectue des activités de mécanique, de carrosserie et de vente de véhicules légers à Fismes. Le site comprend une aire de lavage de véhicules. Cette aire était dépourvue de système de prétraitement. Le prétraitement à installer dans le cas d'une aire de lavage est un séparateur à hydrocarbures sans by-pass et avec alarme. Cette installation permet de prétraiter les eaux usées non domestiques avant rejet au réseau d'eaux usées. Le Grand Reims a donc demandé à l'entreprise de se mettre en conformité.

Situation actuelle

Auto Fismes a finalisé l'installation de son séparateur à hydrocarbures de 6 L/s sans by-pass et avec alarme. Le by-pass qui permet de contourner le traitement en cas de fort à-coup hydraulique, est proscrit pour le traitement des eaux d'aires de lavage. L'alarme sert à signaler tout type de dysfonctionnement ou lorsque le séparateur est plein.

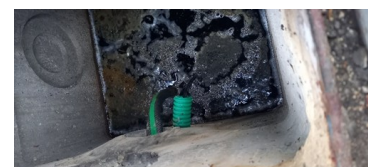


Source : CNAMS



Source : CNAMS

Un séparateur à hydrocarbures est utilisé pour prétraiter les eaux usées non domestiques des aires de lavages. Il retient les hydrocarbures et les matières en suspension. En sortie du séparateur, les eaux seront acheminées au réseau d'eaux usées internes de l'entreprise avant d'être amenées au réseau d'eaux usées de la collectivité.



Source : CNAMS

La sortie d'eau du séparateur étant en contrebas de la canalisation d'eau usée, une pompe de relevage a été ajoutée permettant d'acquérir une pression suffisante pour acheminer les eaux au réseau interne d'eaux usées.

Gain environnemental

L'installation d'un séparateur à hydrocarbures est indispensable dans le cas de prétraitement des eaux usées non domestiques des aires de lavage. Ce prétraitement permet de rejeter dans le réseau d'assainissement de la collectivité une eau compatible avec un traitement en station d'épuration urbaine.

Dans le cas contraire, les eaux et les boues en sortie de STEU pourraient se retrouver chargées en polluants et seraient néfastes pour le fonctionnement de la station.

Des boues contaminées par des hydrocarbures sont inutilisables pour l'épandage. Elles doivent être collectées par un prestataire autorisé.

BPM automobiles

Situation initiale

L'entreprise **BPM automobiles** effectue des activités de mécanique, de carrosserie et d'entretien de véhicules légers à Hermonville. Cette entreprise possède une aire de lavage qui doit être mise en conformité suite au contrôle du Grand Reims. L'aire de lavage ne possédait aucun système de prétraitement, ce qui la rendait non conforme.

Situation actuelle

Pour se mettre en conformité, **BPM automobiles** a acheté et installé un séparateur à hydrocarbures de 8 L/s sans by-pass avec alarme.

Lors du lavage des véhicules au jet haute pression, les eaux sont aujourd'hui amenées vers le séparateur en passant par la grille centrale de l'aire de lavage.

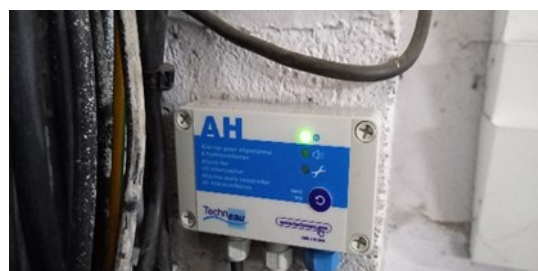
Ce séparateur permet de prétraiter les eaux usées non domestiques avant de les rejeter dans le réseau interne d'eaux usées de l'entreprise.



Source : CNAMS



Source : CNAMS



Source : CNAMS

Obligation réglementaire et conseil

Afin que l'installation conserve son efficacité de prétraitement, le séparateur doit être au minimum vidangé une fois par an. Cependant, en fonction de l'activité de l'entreprise, le séparateur à hydrocarbures devra être curé plusieurs fois dans l'année. L'alarme permettra d'informer l'entreprise lorsque le séparateur sera plein.

Pour toutes questions, merci de flasher les QR Codes à la fin de lettre.

Situation initiale

Transport Reinbold est une entreprise de transport de poids lourds avec un site logistique situé à Glaire. Elle possède 8 poids lourds ainsi que 2 véhicules légers qui doivent être lavés régulièrement. Pour cela, l'entreprise dispose d'une aire de lavage. Cette aire n'était cependant pas conforme aux normes environnementales. Elle ne possédait pas de grille d'évacuation, de piste de lavage, de système de nettoyage et de système de prétraitement. Les eaux de lavage de l'aire sont des EUND (eau usée non domestique) et nécessitent un prétraitement avant d'être acheminées dans le réseau de la collectivité. Le site possède aussi un récupérateur d'eau de pluie de 30 000 L. Cette cuve est équipée d'un filtre pérennisant le matériel. Pour la gestion de ses déchets, l'entreprise les stocke dans des bennes. Puis, les déchets sont éliminés par la filière communale. Les produits chimiques de type huiles, eux, sont stockés sur des rétentions.

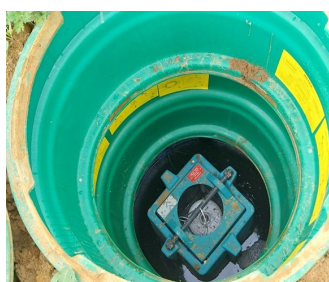
Situation actuelle

L'entreprise a effectué de grands travaux avec 2 objectifs majeurs :

1. Mettre en conformité son aire de lavage en ajoutant une grille, une piste, un karcher et un séparateur à hydrocarbure de 8 L/s sans bypass et avec alarme. Le séparateur a été raccordé au réseau interne d'eaux usées.
2. Agrandir sa cuve de récupération d'eau de pluie, installer un compteur d'eau de pluie et raccorder la cuve à l'aire de lavage dans le but d'utiliser les eaux de pluie pour laver les véhicules.



Source : CNAMS



Source : CNAMS



Source : CNAMS

Gain environnemental

Le raccordement de la cuve de récupération d'eau de pluie à l'aire de lavage va permettre d'économiser l'eau potable en la remplaçant en partie par de l'eau de pluie récupérée du toit.

Cette économie d'eau sera d'autant plus grande que la taille de la cuve de récupération d'eau de pluie a doublé de volume, passant de 30 000 à 60 000 litres.

Pour toutes questions, merci de flasher les QR Codes à la fin de la lettre.

Situation initiale

ID Verde est une entreprise d'aménagement paysagé établie sur la commune de Reims. L'entreprise possède une aire de lavage servant à nettoyer leurs véhicules. Cependant, cette aire de lavage ne possédait pas de système de prétraitement comme un séparateur à hydrocarbure. La collectivité du Grand Reims a alors demandé une mise en conformité de cette aire.

Situation actuelle

Aujourd'hui, l'entreprise a fini les travaux de mise en conformité demandés par le Grand Reims. Un séparateur à hydrocarbure sans bypass et avec alarme de 6 L/s a été installé en sortie d'aire de lavage et a été raccordé au réseau d'eaux usées.



Source : CNAMS



Source : CNAMS



Source : CNAMS

Gain environnemental

Le séparateur à hydrocarbure des aires de lavage permet de rejeter, au réseau de la collectivité, des eaux conformes pour leur traitement en station d'épuration. Certains traitements impliquant des bactéries peuvent être perturbés par des eaux non prétraitées.

La CNAMS peut vous accompagner sur l'impact de vos produits chimiques et sur l'analyse des fiches de données de sécurité.

Situation initiale

La carrosserie Murigny est une entreprise d'entretien et de réparation de véhicules légers située à Reims. Sur ce site de 1800 m², il y a un atelier, une zone de parking pour véhicules accidentés et une aire de lavage. La zone de parking ainsi que l'aire de lavage sont tous deux reliés à un séparateur à hydrocarbure différent sans bypass et avec alarme. Concernant le parking pour véhicules accidentés, il était en trop mauvais état pour permettre un acheminement correct de l'eau de ruissèlement du parking au séparateur. Pour la gestion des déchets, l'entreprise stockait des fûts de produits chimiques en extérieur. Sans abri, ces fûts étaient soumis aux intempéries. Leurs produits liquides chimiques ne se trouvaient pas sur rétention. Au vu de ces différents problèmes, l'entreprise a souhaité se mettre en conformité.

Situation actuelle

Pour sa mise en conformité, des travaux de grande ampleur ont été réalisés. Le parking pour véhicules accidentés a été entièrement refait pour permettre l'acheminement des eaux pluviales de ruissèlement vers le séparateur à hydrocarbure. Les fûts de déchets extérieurs ont été mis sur des rétentions et un abri a été construit pour les protéger de la pluie. Les produits liquides dangereux ont été mis sur des rétentions. La fontaine à peinture solvantée a été remplacée par une laveuse biologique.



Source : CNAMS



Source : CNAMS



Source : CNAMS

Gain environnemental

La mise sur rétention va permettre d'éviter tout accident de fuite de produits dangereux. Le remplacement de la fontaine à peinture permettra une meilleure préservation de l'environnement. Les fontaines solvantées étant plus polluantes que les biologiques (non solvantée).

Situation initiale

JML est une entreprise de fabrication et d'installation d'équipements industriels de Vrigne-aux-Bois. Cette entreprise possède 2 cuves de stockage double paroi contenant du fioul et du gazole, des produits chimiques et une aire de distribution de carburants placée sous un abri. Plusieurs non conformités ont été constatées grâce au diagnostic réalisé par la CNAMS. La cuve de gazole est sur rétention maçonnée, mais la cuve de fioul n'est pas stockée de manière sécurisée. Les produits chimiques ne sont pas sur rétention et l'abri de l'aire de distribution est en partie perméable. À noter également, que les eaux de pluie et les eaux usées de l'aire de distribution ne sont pas prétraitées avant rejet dans le réseau unitaire.

Situation actuelle

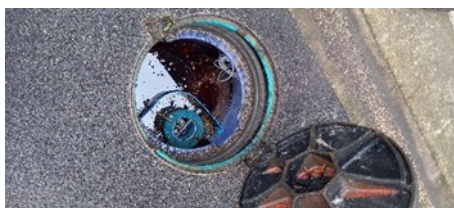
Pour se mettre en conformité, de nombreux travaux ont été réalisés. Tout d'abord, une armoire de rétention a été achetée et mise en place pour y ranger tous les produits chimiques.



Source : CNAMS

La cuve de fioul ainsi que l'aire de distribution ont été sécurisées. L'abri de l'aire a également été équipé d'un toit végétalisé.

Pour finir, l'entreprise a acheté et raccordé un séparateur à hydrocarbure entre son aire de distribution et le réseau interne d'eaux usées de l'entreprise.



Source : CNAMS



Source : CNAMS

Gain environnemental

Ces investissements vont permettre d'éviter des écoulements accidentels et des entrainements de produits dangereux par les eaux de pluie.

La végétalisation de la toiture présente plusieurs avantages : limite le volume d'eau de pluie évacué vers le réseau, apporte de la biodiversité et tempère les bâtiments en cas de forte chaleur.

N'hésitez pas à contacter des prestataires extérieurs dans le recyclage si nécessaire

PARTENAIRES DE L'ACTION

LES RENDEZ-VOUS 2025

Journées Mondiales célébrées :

- Digital clean-up Day : 15 mars 2025
- Journée de la Terre : 22 avril 2025
- Fête de la Nature : du 21 au 25 mai 2025
- Mai à vélo : du 1er au 31 mai 2025
- Journée mondiale de l'Environnement : 5 juin 2025

Marque Imprim'Vert :

- Novembre 2024 - Mars 2025 :
Renouvellement Millésime Imprim'Vert 2025.



L'action « entreprises et environnement » est coordonnée et mise en œuvre par la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services (CNAMS) avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.



FLASH ZONE



Vous avez des questions ?
Flashez le code !

RETROUVEZ LES ACTUALITÉS DE LA CNAMS SUR FACEBOOK ET SUR NOTRE SITE INTERNET



Votre contact à la CNAMS

Mél. : hse@cnams-ge.fr

CNAMS - 45 bis rue Chabaud - 51100 REIMS - Tél. : 03 26 47 22 55 - www.cnams-ge.fr

Merci d'avoir consulté notre bulletin de ce semestre, à bientôt.